

 N° 2244

N° 2244 /MENETFP/DRH/Coordo/es

Abidjan, le 06 JUIN 2017

Le Ministre

à

**Mesdames et Messieurs
les Directeurs Régionaux
de l'Education Nationale
de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle.**

Objet : Fin du renseignement du CODIPOST

Par courrier N° 510 /MENETFP/DRH/Coordo/es, du 06 mars 2017, la Direction des Ressources Humaines a lancé officiellement le processus de renseignement en vue de permettre la mise à jour de la base de données CODIPOST de toutes les structures du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, pour l'année scolaire 2016-2017.

Aussi, après la mission d'évaluation dans vos différentes structures du 12 mars 2017 au 25 avril 2017 par des équipes de la DRH, je viens, par la présente, vous informer que le processus de renseignement du CODIPOST prendra fin le 30 juin 2017.

C'est pourquoi, je vous invite à prendre toutes les dispositions utiles afin de vous assurer que :

1. tous les agents affectés (nouveaux) et tous les instituteurs stagiaires de la promotion 2016-2017 de votre structure se sont inscrits dans CODIPOST ;
2. tous les anciens agents non encore inscrits dans CODIPOST, se sont enfin inscrits ;
3. tous les agents mutés dans votre structure, ont mis à jour leur espace CODIPOST ;
4. tous les agents placés sous votre responsabilité ont tous été déclarés dans leur structure d'accueil (DREN, DDEN, CIO, APFC, IEP, Etablissements, CAFOP) et arrimés à un poste, si possible ;

5. toutes les structures de votre Direction Régionale en fonctionnement au titre de l'année scolaire 2016-2017 ont été intégrées dans le CODIPOST, à savoir : DREN, DDEN, APFC, CIO, IEP (avec toutes les écoles primaires et préscolaires), Etablissements Secondaires, CAFOP.

Le bilan du renseignement de chaque Direction Régionale sera transmis au Cabinet par la Direction des Ressources Humaines.

Aussi, je vous demande de bien vouloir assurer la transmission de cette information à tous les Administrateurs CODIPOST (DDEN, DCIO, CAPFC, IEP, CE, DCAFOP) placés sous votre autorité afin d'amener leurs collaborateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution des instructions susmentionnées au plus tard le **30 juin 2017** pour permettre à CODIPOST de passer en mode gestion.

Je tiens à vous informer que passé ce délai, tout agent non déclaré dans CODIPOST sera mis à la disposition du Service de la Réglementation et du Contentieux pour les suites disciplinaires et administratives prévues à cet effet.

P/ Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet



KABRAN Assoumou